

## **APREF**

### **Assemblée générale constitutive**

**Jeudi 23 novembre 2017**

### **Ambassade du Togo**

### **Procès verbal**

Etaient présents :

- Mme Valérie PENEAU (France), Inspectrice générale de l'administration ;
- Mme Majida KARAKI (Liban), Première conseillère de l'Ambassadeur du Liban à Paris ;
- M. Lahoucine EL MOUJAHID (Maroc), Conseiller chargé des affaires multilatérales à l'Ambassade du Maroc ;
- M. Sorin ARJOCA (Roumanie), Sous-préfet du Comté de Gorj ;
- Son Excellence M. Bassirou SENE (Sénégal), Ambassadeur du Sénégal à Paris ;
- Son excellence M. Calixte Batossie MADJOLBA (Togo), Ambassadeur du Togo à Paris ;
- M. Kodjo Kadévie ETSE (Togo), Préfet de Zio ;
- M. Noundia NAKPERGOU (Togo), Conseiller de l'Ambassadeur du Togo à Paris ;
- Mme Muriel PENEVEYRE (Canton de Vaud), Ministre déléguée à l'Ambassade de Suisse à Paris ;
- Mme Lina VISSANDJEE (Délégation du Québec), Attachée à la Délégation du Québec aux affaires francophones et multilatérales ;
- M. Eric ADJA (OIF), Directeur régional de l'OIF pour l'Afrique de l'Ouest ;
- M. Denis MATHEN (Belgique / Fédération Wallonie-Bruxelles), Gouverneur de la Province de Namur ;
- M. Christian HEBRANT (Belgique / Fédération Wallonie-Bruxelles), Directeur de cabinet du Gouverneur de la Province de Namur ;
- M. Ipou Félicien AMANI (Côte d'Ivoire), Directeur général de l'administration ;
- M. Nicolas DESFORGES (France), Préfet, Délégué interministériel aux grands évènements sportifs ;

- M. M'Hamada MEIMOU (Mauritanie), Directeur général de l'administration territoriale s'est joint aux travaux de l'assemblée générale après la séance d'élection du bureau ;

- Mme Marie Paule DAVY, Cheffe du secrétariat permanent de l'ACPhmi ;

- Mme Noémie GADDARKHAN, Chargée de mission.

### *Ordre du jour*

- ❖ *1- Accueil des participants*
- ❖ *2- Rappel de la démarche et de l'objet de l'association*
- ❖ *3- Echanges sur les statuts*
- ❖ *4- Adoption des statuts*
- ❖ *5- Détermination du mode de financement et des contributions diverses.*
- ❖ *6 -Election du bureau.*

La séance débute à 10h10.

#### ❖ *1- Accueil des participants*

Son Excellence M. Calixte Batossie MADJOLBA (Togo) accueille les participants et leur adresse un discours de salutation et de remerciements pour cette initiative.

M. Nicolas DESFORGES (France) est rapporteur de séance jusqu'à l'élection du bureau.

M. Nicolas DESFORGES (France) rappelle, succinctement, le programme des deux journées à Paris, et propose un tour de table de présentation. 9 pays sont représentés à ce jour : (voir liste des présents). Le Liban, le Maroc, le Québec, la Suisse et l'OIF sont présents en tant qu'observateurs à cette assemblée.

## ❖ 2- Rappel de la démarche et de l'objet de l'association

Un rappel général de la démarche de l'association est faite par M. Nicolas DESFORGES (France), qui explique la pertinence de créer un espace d'échange entre collègues exerçant la même fonction, le même métier, la même représentation de l'Etat ou leurs équivalents. Ce projet vise également à véhiculer les valeurs de la francophonie.

Tous les participants présents à cette assemblée générale constitutive ont marqué leur intérêt pour ce projet, en tant que membres fondateurs ou observateurs (Liban, Maroc, Québec, Suisse)

Un tour de table sur les attentes des participants est proposé :

- M. Ipou Félicien AMANI (Côte d'Ivoire) indique que ses attentes sont importantes, et que les expériences capitalisées des autres peuvent être profitables à tous. Dans un contexte mondial, l'intérêt même de l'association est que l'ensemble des représentants territoriaux de l'Etat peuvent s'inspirer des événements qui se sont passés ailleurs, et utiliser les différentes expériences partagées.
- M. Denis MATHEN (Belgique / Fédération de Wallonie-Bruxelles) confirme que la mise en réseau est importante pour les échanges et, à ce titre, le cadre de la francophonie y est propice. Les fonctions de représentants de l'Etat sont différentes d'un territoire à l'autre mais les problématiques sont très souvent similaires. Ce qui est important, c'est de mettre en place un véritable travail d'équipe, pour que chacun soit impliqué dans le développement des projets.
- M. Eric ADJA, en tant qu'observateur de l'OIF et accompagnateur de l'association, se félicite de la création d'une association ayant vocation à être intégrée aux réseaux de l'OIF.
- Son Excellence, M. Calixte Batossie MADJOLBA (Togo), attend une très grande qualité des échanges sur les expériences de chacun au-delà des questions de gestion administrative.
- Mme Muriel PENEVEYRE (Canton de Vaud) affirme également la chance et le bénéfice des échanges internationaux dans le domaine de la représentation territoriale de l'Etat, comme le fait l'AERTE.
- Son excellence, M. Bassirou SENE (Sénégal) explique qu'au Sénégal le préfet, délégué du chef de l'état est en charge de l'application des lois et de la cohésion sociale. A travers cette association, tous les membres trouvent un moyen d'échange de qualité, sur ces problématiques. En conséquence, le Sénégal promet un engagement sans faille, en qualité de membre actif, pour contribuer au bon fonctionnement de l'association.
- M. Sorin ARJOCA (Roumanie) témoigne de l'importance d'avoir une association de préfets et de représentants territoriaux de l'Etat de la Francophonie, dans laquelle la Roumanie se retrouve pleinement.
- Mme Lina VISSANDJEE, représente le Québec en tant qu'observateur et explique que pour l'instant le pays aura une participation limitée. Néanmoins, elle félicite le travail réalisé et la réunion de membres fondateurs issue de la francophonie. Elle rappelle la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les réseaux institutionnels de l'OIF.

- M. Lahoucine EL MOUJAHID (Maroc), en qualité d'observateur, remercie les membres pour ce projet et confirme la nécessité des échanges de bonnes pratiques.

- Mme Majida KARAKI (Liban), explique que l'APREF englobe trois messages clés en accord avec le Liban : l'attachement dans l'espace francophone, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques de pays qui se ressemblent et le choix de thématiques en accord avec l'actualité au Liban.

En somme, les participants témoignent d'une véritable envie de travailler ensemble autour des différents sujets transversaux liés aux métiers de représentation territoriale de l'Etat.

### ❖ 3- Echanges sur les statuts.

Les statuts sont une traduction de cette volonté de travailler ensemble.

Mme Valérie PENEAU (France) propose de parcourir le projet de statuts, afin de transformer juridiquement la volonté et l'énergie témoignées par les participants, pour structurer l'association.

Pour débiter, Mme Valérie PENEAU (France) explique que l'association est déclarée en France car les associations de droit français sont de libre administration (avec la contrainte unique de la déclaration d'un président et d'un trésorier).

M. Ipou Félicien AMANI (Côte d'Ivoire) fait une remarque sur l'appellation de l'association qui est modifiée sur les statuts. Ainsi, l'association a pour appellation « Association des Préfets et des Représentants de la Francophonie » et son sigle est « APREF ». Il n'y a pas d'objection à cette appellation.

Ensuite, un débat est ouvert entre la Belgique, la France et le Maroc sur la question des adhésions. Les statuts distinguent plusieurs types d'adhésion : les adhésions individuelles (comme dans le cadre de l'AERTE, soumis à un avis favorable de l'Institution dont relèvent les préfets ou les représentants territoriaux de l'Etat) et les adhésions en tant que membre institutionnel. Or, sur les adhésions individuelles, l'avis favorable de l'Institution pour toute adhésion n'est pas nécessaire pour tous les membres (cette clause fut inscrite dans le projet de statut à la demande du Maroc.) En conséquence, la clause sur les adhésions individuelles est précisée : la mention « le cas échéant » est ajoutée à l'article 1.

Sur la coopération possible, son Excellence, l'ambassadeur du Sénégal M. Bassirou SENE propose que l'association constitue un vivier d'experts (Cf. Déclaration de Bamako) à disposition de l'OIF et de toute autre organisation internationale. Cette proposition est validée à l'unanimité et est inscrite à l'article 3.

Concernant le siège de l'association, il est proposé que le siège de l'association soit situé à Paris, au secrétariat permanent de l'Association du Corps Préfectoral française. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et inscrite dans l'article 4.

S'agissant des organes de l'association, il est proposé que le conseil d'administration soit fusionné avec le bureau.

S'agissant des représentations à l'assemblée générale, certains pays souhaitent apporter une limitation au nombre d'adhésion institutionnelles par pays par crainte d'un flux trop important et d'une représentation inégale lors des votes. D'autres craignent qu'une limitation des adhésions n'entraîne une limitation d'audience pour l'APREF. En l'état des échanges, il est proposé que la rédaction actuelle soit maintenue et face l'objet d'une modification ultérieure. Cette proposition est validée.

Mme Valérie PENEAU (France) rappelle la composition du bureau dont l'élection est à venir : un président, deux vice-présidents, un trésorier, un trésorier adjoint et un secrétaire général.

Pour rappel, le président s'engage à accueillir le forum annuel de l'association, durant l'année de son mandat. Il est précisé pour se faire qu'il reçoit l'aide du vice-président régional concerné, et plus généralement de l'ensemble des membres de l'association.

M. Lahoucine EL MOUJAHID (Maroc) s'interroge sur la pertinence du mandat annuel pour le président. L'objectif rappelé est la participation du plus grand nombre au plus haut niveau de l'association.

#### ❖ 4 - Détermination du mode de financement et des contributions diverses.

Avant de poursuivre par l'élection du bureau, Mme Valérie PENEAU (France) fait un rappel sur les sources de financement possibles et propose une estimation des cotisations pour les adhésions individuelles et collectives. Cette proposition est laissée à la réflexion des participants.

#### ❖ 5 - Adoption des statuts

M. Nicolas DESFORGES (France) demande à l'ensemble des participants si les statuts peuvent être adoptés.

A 11h56, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Un appel à candidature aux différents postes du bureau est lancé. Un temps de réflexion est accordé à tous les participants lors d'une courte interruption de séance.

#### ❖ 6 - Election du bureau.

La séance reprend à 12h15.

Les candidatures pour le bureau sont les suivantes :

M. Ipou Félicien AMANI pour le poste de président ;

M. Denis MATHEN pour le poste de vice-président ;

M. Kodjo Kadévi ESTE pour le poste de vice-président ;

Mme Valérie PENEAU pour le poste de trésorière ;

M. Sorin ARJOCA pour le poste de trésorier adjoint.

En accord avec les statuts, le secrétaire général sera nommé par le président élu.

Le bureau est élu à l'unanimité à 12h22.

Le président remercie chaleureusement tous les membres pour l'honneur et la confiance accordés, et exprime son infinie gratitude. Il s'engage fermement pour une construction pérenne de l'association. Il propose à M. Nicolas DESFORGES le poste de secrétaire général, que ce dernier accepte.

A titre d'honneur, son Excellence, l'Ambassadeur du Sénégal est le premier adhérent financier de l'association. M. Sorin ARJOCA, est le deuxième.

La séance est clôturée à 12h30.

*Le Président*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Sorin Arjoca', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.